

Mairie

1 Place de la Mairie
33210 PREIGNAC

Tél : 05 56 63 27 39
Fax : 05 56 63 80 28

mairie@preignac.fr

PC 033 337 24 P 0014

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID : 033-213303373-20250220-ADS_PC24P0014-AI

2025
2025

DESTINATAIRE

DOUCHET Christopher
5 Lieu-dit « Le Tapissier Sud »
33210 PREIGNAC

PC 033 337 24 P 0014

Demande déposée le 16/10/2024

Par :	DOUCHET Christopher
Demeurant :	5 Lieu-dit « Le Tapissier Sud » 33210 PREIGNAC
Pour :	Installation d'un mobil-home
Destination :	Habitation
Sur un terrain sis à :	5 Lieu-dit « Le Tapissier Sud » 33210 PREIGNAC
Cadastré :	C 128
Superficie :	15710 m²

DECISION TACITE DE REJET

Au nom de la commune par le Maire

Madame, Monsieur,

Par un courrier qui vous a été notifié en date du 05/11/2024, vous avez été informé que votre demande de permis de construire était incomplète.

Ce courrier précisait notamment que, conformément à l'article R 423-39 b) du Code de l'Urbanisme, les pièces manquantes devaient être adressées à la mairie dans le délai de trois mois à compter de sa réception et qu'à défaut de production de l'ensemble des pièces manquantes dans ce délai, la demande ferait l'objet d'une décision tacite de rejet. Les pièces manquantes décrites dans ce courrier n'ayant, à ce jour, pas été transmises à la commune, je vous informe que votre demande a été tacitement rejetée à compter du 06/02/2025.

J'en conserve un exemplaire pour mes archives. Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à **PREIGNAC**,

Le **19/02/2025**

Le Maire,



Thomas FILLIATRE